Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 751

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EXTRÊME DROITE FRANÇAISE

Le Pen pris au mot

Comme il fallait s'y attendre, l'annonce de la visite en Suisse du leader français d'extrême droite, Jean-Marie Le Pen a provoqué son lot de remous et de polémiques. L'arrivée sur le devant de la scène politique de cet homme dont les supporters, outre-Jura, ne cachent plus leurs convictions, brouille les cartes, piège les discours, déqualifie les professions de foi: où les plus fervents partisans de la tolérance démocratique se retrouvent à réclamer une muselière pour Le Pen, où les défenseurs de la liberté d'expression se découvrent des penchants autoritaires, où la droite classique manifeste ses connivences avec des groupes résolument racistes. Et au milieu de ce charivari, Le Pen encaisse les dividendes électoraux du bruit provoqué par ses apparitions ou celles de ses amis. Davantage même, il se paie le luxe de déposer plainte en justice chaque fois qu'il s'estime «atteint dans son honneur». Avec succès, le plus souvent.

A une autre échelle, la même confusion a gagné la Suisse, à peine annoncé le voyage de Le Pen dans notre pays. Réactions compréhensibles, honorables, justifiées d'indignation, mais facilement court-circuitées au nom même des principes brandis par des opposants bien intentionnés. Toujours le même scénario.

C'est que Le Pen, c'est son droit, exploite le pluralisme démocratique jusqu'à la corde, et non seulement joue sur les mots, mais s'amuse avec les faits et l'histoire: prouvez-le, démontrez-le, raciste? antisémite? nazi? définissez, citez, précisez! Et dans la dialectique, juridique au besoin, s'enferrent les bons sentiments.

A ce titre, le document publié cette semaine par «Le Nouvel Observateur»[1] est d'une importance cruciale. Nous le reprenons pour sa valeur exemplaire sur le fond et sur la forme.

Une plainte en diffamation de Le Pen, parmi d'autres, arrive devant la justice, plus précisément devant le tribunal correctionnel d'Amiens, présidé pour l'occasion par M^lle^ Virotte-Ducharme. Cité à comparaître, «Le Courrier picard» qui publiait en février dernier une interview de Jean-Pierre Garcia, responsable du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), interview pour laquelle Le Pen demande cent mille francs de dommages et intérêts.

M^lle^ Virotte-Ducharme s'en tient à des faits et juge, après audition des témoins et des parties. Une leçon. Bien davantage encore qu'une leçon judiciaire: une approche de la réalité sociale et politique qui devrait faire école.

[1] Les notes de la rédaction (NDLR) incorporées dans le fac-similé ci-contre sont donc dues au «Nouvel Observateur» lui-même. Dans ce même numéro de l'hebdomadaire français (n° 1044), décidément d'excellente cuvée, entre autres un dossier sur les Français et l'argent («Argent caché: les nouvelles planques») et des extraits d'un journal inédit de Mendès France.

POINT DE VUE

Ponce Pilatus Porter et supporters

Qu'est-ce que cette démocratie confidentielle? Le rapport attendu a été remis au Conseil fédéral qui, précise la radio, décidera, ou non, de le publier.

Qui est «le Souverain»? Qui décide?

Le Conseil fédéral? Son Excellence Monsieur le Conseiller fédéral chef du Département militaire fédéral?

Les cochons de payants? Ceux qui paient de leur honneur (nous), ou ceux qui paient de leur vie (les autres)?

Edmond Kaiser

EN BREF

La maison des congrès de Zurich a depuis peu une salle de jeux. Est-ce pour mieux aider la population à digérer la débâcle financière qui a marqué la rénovation de ce «Kongresshaus»? La nouvelle majorité qui prétend diriger Zurich depuis quelques années n'en sortirait pas grandie.

* * *

L'édition alémanique de «La Brèche» vient de révéler que la Fondation Landis & Gyr, créée en 1971 par l'entreprise portant ce nom, verse une contribution annuelle de 20 000 francs aux partis ayant un groupe parlementaire au Grand Conseil de Zoug. Selon les calculs de «Bresche», le Parti démocrate-chrétien a reçu jusqu'ici 130 000 francs, le Parti radical 100 000 francs et le Parti socialiste 30 000 francs. Interrogé par la «Tages-Anzeiger» (10.11), le président radical a indiqué le nom d'autres entreprises qui versent des contributions aux partis zougois, par exemple Coop et la Banque Cantonale de Zoug.

* * *

Une navrante coquille s'est glissée dans le texte de première page du dernier numéro de DP (750), «Un joujou patronal»; une coquille à vrai dire tellement évidente qu'elle n'a pas pu tromper nos lecteurs... Rectifions tout de même. Nous avions écrit: «Voyez, à la fin du mois d'octobre dernier, la très patronale Société pour le développement de l'économie suisse aux prises avec une croissance «réelle» enregistrée de 1% en 1983, et une amélioration prévue pour cette année, avec une *baisse* comprise peut-être entre 2 et 3%!» Nos lecteurs auront bien sûr compris qu'il s'agissait, non pas d'une *baisse*, mais d'une *hausse* (amélioration!). Toutes nos excuses.